



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition du 11235, 1^{re} avenue en vertu du Règlement 895-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 3.6 du *Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux* :

Qu'une séance publique de consultation sera tenue le **mercredi 26 février 2025** au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges à 20 h.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition ou commenter le projet doit, dans les dix jours de la publication de cet avis, faire connaître par écrit ses commentaires au Service du Secrétariat général et greffe de la Ville de Saint-Georges à l'adresse suivante : greffe@saint-georges.ca

**Donné à Saint-Georges,
Ce 13^e jour de février 2025.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**